

**Rapport relatif aux
Orientations Budgétaires
de la Ville d'Evry-Courcouronnes**

Conseil Municipal du 2 Juillet 2020

Sommaire

- 1. Des orientations budgétaires marquées par le contexte de crise sanitaire, économique, sociale et environnementale**
- 2. Des fondamentaux financiers qui rendent possibles les adaptations nécessaires du budget 2020 de la collectivité**
- 3. Un budget de transition dans une stratégie de projet**
- 4. Une administration forte de ses valeurs, de ses capacités d'adaptation et d'agilité**
- 5. Le budget annexe des parkings d'Evry**

Présentation

Au terme de dispositions applicables à l'occasion du renouvellement municipal de cette année 2020, les conseils municipaux nouvellement installés ont obligation de présenter un rapport sur les orientations budgétaires même en l'absence de vote du budget préalablement à l'élection. Ce débat se tient dans le cadre défini par le règlement intérieur du conseil municipal en vigueur et avant adoption du règlement intérieur de la nouvelle assemblée.

Cependant, la loi dite d'urgence sanitaire adoptée le 23 mars 2020 et les ordonnances qui en ont découlé, en particulier l'ordonnance du 25 mars 2020, ont introduit des dispositions en direction des collectivités locales qui conduisent :

- D'une part, à reporter la limite de vote du budget primitif de la commune à la date du 31 juillet ;
- D'autre part, à reporter la limite de vote des taux de la fiscalité locale à la date du 3 juillet également ;
- Enfin, à confirmer l'obligation de présenter à l'assemblée délibérante un rapport relatif aux orientations budgétaires de la ville avant le vote du budget, les textes précisant cependant que ce débat peut se tenir au cours de la même séance que le vote du budget.

Le rapport sur les orientations budgétaires sera le premier du mandat des conseillers municipaux élus en mars dernier, entrés en fonction le 18 mai.

Un tel rapport a ordinairement vocation à donner les principales perspectives du budget de la commune tel qu'il sera voté lors du conseil municipal et de situer le budget de la commune dans son contexte financier et institutionnel.

Naturellement, le rapport 2020 prend place dans un contexte très particulier et en ce sens s'inscrit dans une double temporalité :

- D'une part, le **cadre structurel de l'action municipale**, fait de permanences stratégiques, de valeurs communes et affirmées, d'engagements forts, ... ; il s'inscrit en cela dans le cadre du **programme municipal** présenté aux électrices et aux électeurs en mars dernier ;
- D'autre part, le cadre exceptionnel et exceptionnellement incertain que génère la crise sanitaire que connaît notre pays et dont les effets, qu'ils soient durables ou non, sont loin d'avoir été à ce jour entièrement révélés ; ces incertitudes appellent à l'humilité, à l'adaptabilité, à l'agilité par rapport aux situations que les élus rencontrent déjà et rencontreront dans les semaines et les mois qui viennent.

Tant ce rapport que le projet de budget seront donc marqués par cette double caractéristique.

Présenté lors de la même séance du conseil municipal que celle qui conduit à adopter à la fois le compte administratif 2019 et le projet de budget primitif, le rapport sur les orientations budgétaires revêt donc cette année un caractère singulier. Il s'attachera avant tout à faire le bilan de l'action de la ville à l'occasion de cette crise sanitaire et à mettre en avant les thématiques sur lesquelles cette crise implique déjà et impliquera demain des adaptations du projet municipal.

Par ailleurs, dans un environnement économique, social, financier encore incertain, chacun comprendra qu'il ne puisse que partiellement se situer dans une perspective pleinement pluriannuelle.

Il convient de rappeler que le présent rapport sur les orientations budgétaires a été précédé de la présentation, lors du conseil municipal du 6 février :

- Du rapport sur l'état de la collectivité en matière de développement durable
- Du rapport sur l'état de la collectivité en matière d'égalité Femmes/Hommes.

Ces documents étant ordinairement très liés à la campagne budgétaire, ils sont tenus à la disposition des conseillers municipaux qui le souhaiteraient auprès du secrétariat général.

Le présent Rapport sur les Orientations Budgétaires de la Ville d'Evry-Courcouronnes se déroule enfin à un **moment particulier de la vie de la collectivité**, puisqu'il constituera l'un des premiers actes forts de la nouvelle assemblée communale.

Le budget qui sera voté présentera par ailleurs la particularité d'être seulement le **deuxième de la commune nouvelle d'Evry-Courcouronnes**, créée le 1^{er} janvier 2019 par application de l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2018.

1. Un cadre budgétaire marqué par le contexte de crise sanitaire, économique, sociale et environnementale

1.1. Une crise aux formes multiples

Si un calendrier normal de travail avait pu être respecté, le conseil municipal élu le 15 mars dernier se serait réuni dans les jours suivants et aurait, au cours du mois d'avril, été l'occasion de débattre d'orientations budgétaires et d'adopter le budget de la collectivité en l'inscrivant dans le contexte d'alors et dans un cadre nécessairement pluriannuel.

Le 17 mars, deux jours seulement après le dimanche d'élection, le Président de la République a placé le pays en situation de confinement et le gouvernement de la France a adopté, tout au long de ces dernières semaines, une série de dispositions relevant de l'état d'urgence sanitaire défini par la loi du 23 mars 2020, aujourd'hui prolongé jusqu'au 10 juillet.

La crise sanitaire qui a frappé et frappe encore notre pays a profondément modifié le contexte du travail municipal et il va de soi que les choix budgétaires de la ville s'en trouvent nécessairement modifiés.

En effet, à la mi-mars, le projet de budget primitif de la ville était sur le point d'être finalisé. Il a dû être remis sur le métier pour tenir compte de la situation du pays et de la collectivité. Il s'est alors agi de faire le compte des recettes qui ne pourraient être perçues et des dépenses reportées, et d'intégrer par ailleurs les actions urgentes à mettre en œuvre et pour répondre aux besoins immédiats des habitants, sans que cela ne remette en cause des équilibres fondamentaux financiers. La ville s'est néanmoins fixé l'objectif de ne pas remettre les équilibres fondamentaux de sa stratégie financière.

La crise que traverse notre pays et le monde avec lui est multiforme et engendre de nombreux effets.

Le premier effet de la crise est **sanitaire**.

Sur notre territoire comme dans beaucoup d'autres, ses incidences ont été nombreuses :

- Dans les familles d'abord, avec de trop nombreux décès qui ont été déplorés au cours de ces dernières semaines ; à l'évidence, la ville a connu une surmortalité flagrante sur la période considérée ;
- Au sein des établissements et professions de santé : qu'il s'agisse de l'Hôpital Sud Francilien – dont les personnels ont été très largement mobilisés, de Génopole – dont les capacités de recherche ont été et sont mises au service de la gestion de crise, qu'il s'agisse du secteur de la médecine de ville – au travers notamment de la Communauté Territoriale des Professionnels de Santé (CPTS), la mobilisation a été et demeure importante, montrant au passage le caractère crucial d'une bonne coordination des acteurs au niveau local ; le centre municipal de santé y a joué pleinement son rôle et le travail d'accompagnement mené depuis de longues années par Evry, par Courcouronnes comme par la commune nouvelle depuis sa création, s'est révélé utile et efficace dans le cadre de la gestion de crise ;
- Dans les établissements sociaux et médico-sociaux, les 5 EHPAD et la résidence Séniors, où les inquiétudes et les tensions se sont manifestées comme dans d'autres territoires, sans pour autant que la ville ait à déplorer les drames qui se sont produits ailleurs sur le territoire national.

L'ensemble de ces acteurs restera durablement mobilisé par les effets de la crise. L'appréhension d'une deuxième vague épidémique, la nécessaire révision des protocoles sanitaires, le maintien d'une vigilance accrue, en particulier s'agissant de la capacité à tester et isoler les patients potentiellement infectés, vont largement influencer sur les politiques sanitaires mondiales, européennes, nationales et locales.

A tous égards, et en lien avec l'ensemble des partenaires, la crise que nous connaissons offre de nouvelles perspectives à l'action des acteurs de santé : en matière de prévention, bien sûr, en matière de maintien et de développement de l'offre de soins, également, mais aussi en matière de développement économique. Cette crise a révélé des enjeux majeurs en termes d'indépendance et de souveraineté nationales du point de vue des questions de

santé, notamment. En l'occurrence, l'agglomération Grand Paris Sud et la ville d'Evry-Courcouronnes disposent de fleurons et d'atouts dont le développement doit être demain mieux assuré.

Le deuxième effet de la crise est **économique**.

Sur le territoire départemental, les effets de l'arrêt brutal de l'activité ont frappé fortement les entreprises, petites et grandes, de même que les commerces. Le chômage partiel y a été fortement sollicité, de même que les dispositifs de prêts garantis par l'Etat mis en place par le Gouvernement dès le début du confinement.

Dans ce domaine, les grandes collectivités – Région, Département, Agglomération, chambres consulaires – ont joué et joueront leur rôle de façon active en mettant en place de nombreux dispositifs de soutien et d'accompagnement en direction de ces entreprises.

Il est encore trop tôt pour mesurer les effets des décisions prises par le gouvernement en matière de soutien à l'activité. Elles ont en tout cas servi de puissant amortisseur de la crise dans ses premières semaines.

Le troisième effet de la crise est à l'évidence **social**, dans toutes ses dimensions :

- Augmentation de la précarité, sur un territoire déjà fortement marqué par la fragilité et la vulnérabilité de ses habitants
- Progression des risques de décrochage scolaire
- Précarisation des habitants vivant dans les quartiers en politique de la ville
- Diminution des perspectives offertes à une jeunesse déjà marquée par les difficultés d'insertion ou d'accès à l'emploi ;
- Fragilisation des personnes isolées face au recul de certaines activités à caractère social ou de bien-vivre ensemble
- Vulnérabilités psychologiques accrues.

Le travail social nous apprend que l'accompagnement des personnes, au-delà des aides matérielles qui peuvent leur être apportées, est un facteur essentiel de la reconnaissance de soi et de la restauration de l'autonomie. L'action sociale municipale, qui a su répondre dans les premiers moments de la crise, aura là aussi à s'adapter durablement pour apporter des réponses concrètes et de proximité aux familles vulnérables et fragilisées.

Le quatrième effet de la crise est **environnemental**.

La situation est en la matière contrastée. En effet, les émissions de gaz à effets de serre ont connu une diminution significative sur la planète au cours du confinement, sous l'effet de la réduction des activités polluantes en matière de transport, en matière industrielle, etc.

On peut également penser que cette crise induira durablement, au plan macro-économique, des comportements différents en matière de rapports de production, de mondialisation. Sans doute aura-t-elle également une influence non-négligeable sur le comportement des

individus, qu'il appartiendra aux autorités publiques d'accompagner : développement du télétravail, développement des modes de transport alternatifs et doux, ...

Dans le même temps, la crise sanitaire a mis au jour les travers d'une mondialisation qui fragilise chaque région du monde prise isolément sans pour autant produire de bénéfices pour l'Humanité dans son ensemble : les tensions géopolitiques que génère cette crise, ce qu'elle met au jour du point de vue des carences du modèle alimentaire mondial, la façon dont elle ré-interroge les souverainetés nationales, sont parmi les plus grands enseignements de la période que nous vivons.

En cela, elle questionne un modèle de développement humain. Comme le pointe un récent rapport du Programme des Nations Unies pour le développement, la crise du Covid-19 creuse les inégalités au niveau mondial et entraîne une inversion de la courbe du développement dans le monde, mesurée en matière d'accès à la santé, à l'éducation et de niveau de vie.

Dans cet environnement chaotique, encore incertain et à la place qui est la sienne, la ville a joué son rôle tout au long de cette crise.

Trois axes de travail se sont imposés à elle et ont guidé en permanence son action :

- Protéger les populations et les biens ;
- Mettre en œuvre les consignes nationales dans un dialogue permanent avec tous les niveaux de l'Etat et tous les acteurs institutionnels, associatifs, ... ;
- Mobiliser le service public municipal pour garantir les missions essentielles de la collectivité et apporter les services nécessaires à la gestion de crise.

1.2. Des réponses apportées en continu par la ville

Tout au long des dernières semaines et encore aujourd'hui, la ville s'est appuyée sur ses atouts et ses fondamentaux pour répondre aux besoins recensés localement. S'il en était encore besoin, la ville a montré que la création de la commune nouvelle, il y a maintenant 18 mois, n'était en rien un facteur d'affaiblissement du service public municipal. Bien au contraire, son action a redoublé de proximité, d'agilité, pour répondre en temps quasi réel aux exigences de la gestion de crise.

- **Nos mesures éducatives**

Le dispositif d'accueil d'enfants prioritaires a été mis en place dès la mi-mars sur des pôles d'accueil. Les effectifs accueillis ont été globalement stables sur la période de mars, d'avril et de début mai.

Au cours de la semaine du 27 avril, par exemple, les effectifs de personnels prioritaires accueillis sur ces pôles ont été les suivants :

- Charles Perrault : de **7 à 10** enfants accueillis/jour
- Mousseau : de **8 à 17** enfants accueillis/jour
- Aimé Césaire : de **17 à 30** enfants accueillis/jour
- Crèche Dolto : **10 à 12** enfants accueillis par jour.

Globalement, c'est à cette hauteur que s'est situé le besoin d'accueil sur la ville. La mobilisation des personnels de la Petite Enfance, de l'animation, de l'ensemble de la communauté éducative, a permis d'apporter ces réponses immédiates.

Pour les familles éloignées des outils numériques ou qui en sont dépourvues, le prêt d'ordinateurs s'est imposé comme une solution d'évidence. Une centaine de machines a été ainsi distribuée par nos équipes aux familles dénuées d'équipements informatiques.

Le nécessaire a été fait également pour permettre la transmission des devoirs, avec l'impression par nos équipes des mails et des nombreuses pièces jointes envoyés par les professeurs aux parents d'élèves.

Parallèlement, les équipes de la Réussite Educative comme du GIP-SAE ont tenu à maintenir le lien avec les élèves dont elles assurent le suivi tout au long de l'année scolaire, en appelant régulièrement les parents qui le souhaitaient. Cela a été fait également par de nombreux enseignants et directeurs d'école, permettant que ne soient identifiés que 2 ou 3 décrocheurs par établissement.

Des dispositions ont également été prises pour permettre la continuité du CLAS dans nos maisons de quartier selon des modalités adaptées.

Enfin, sur ce chapitre, la ville a poursuivi son engagement dans le cadre des Cités Educatives et du réseau Ville Apprenante de l'UNESCO. La convention de préfiguration des Cités Educatives est à présent signée et permettra d'offrir dès cette année des moyens nouveaux aux écoles des quartiers concernés (Canal, Pyramides, Parc aux Lièvres).

- **Nos mesures sociales**

L'une des manifestations de la crise qui a le plus rapidement émergé a concerné l'accès à l'alimentation. A la fois en raison des restrictions apportées aux déplacements, mais aussi pour des raisons économiques.

L'épicerie sociale, EPISODE, a ainsi assuré au cours de la période de confinement la distribution de 500 colis au bénéfice de 1500 personnes. La ville s'est d'ailleurs engagé vis-à-vis de l'association à accroître ses financements, comme l'a fait aussi le conseil départemental, afin de lui permettre d'augmenter sa capacité d'aide. Celle-ci a été portée dès la mi-avril à une capacité de livraison fixée à 200 colis/semaine.

La Croix-Rouge Française et le Secours Populaire Français agissent également sur la ville au profit des publics fragiles. Les Restos du Cœur ont également engagé leur campagne de printemps plus tôt qu'il n'était prévu.

Avec l'agglomération Grand Paris Sud et l'Université, des opérations de distribution de repas aux étudiants confinés dans leurs résidences ont été menées, alors même que ceux-ci étaient littéralement « abandonnés » par les CROUS dont c'est pourtant l'une des missions premières.

L'intensification des opérations d'aide alimentaire a également été rendue possible par l'accélération du versement des subventions. Par l'Etat qui a débloqué 39 ME à l'échelle nationale, par le Département qui a réuni son Assemblée plénière à la mi-avril pour adopter une série de mesures de soutien, et par la Ville.

Pour la ville, le choix a été fait d'utiliser les prérogatives permises par la loi sur l'urgence sanitaire, à savoir le versement de subventions par décision du Maire (en lieu et place de l'habituelle délibération de la séance budgétaire du Conseil Municipal) : elles ont représenté un montant de 25 000 euros pour 9 associations locales : Secours Catholique, Secours Populaire, Croix-Rouge, Restos du Cœur, Assistante Refuge Animaux, Comité départementale des Secouristes Français, SOS Amitié, Ophelia Essonne Accueil, Filigrane.

Au-delà des réponses d'urgence, la ville et son CCAS ont tenu à répondre structurellement aux besoins des familles frappées par la crise. Elle a ainsi fait le choix de cibler toutes les familles qui habituellement relèvent des tranches de quotient familial les plus basses dans le cadre de la facturation des activités municipales et notamment de la restauration.

Afin de répondre à leurs besoins, d'évaluer leur situation, toutes ces familles (2500) ont été contactées pour leur proposer l'attribution de chèques-services et/ou de colis alimentaires distribués par l'association Episode

La Ville a fait l'acquisition auprès d'un prestataire de renom de chèques-services pour un montant total de 55 000 euros. Ils sont distribués, sur demande motivée, aux familles des quotients 1 et 2 afin de les aider à surmonter plusieurs types de dépenses :

- Alimentaire
- Hygiène

- **Nos mesures à destination des Seniors & Handicapés**

Dès la mi-mars, avant même la décision de confinement, la ville s'est appuyée sur le registre communal des personnes fragiles. Toutes les personnes qui y sont inscrites ont ainsi été systématiquement et régulièrement appelées pour les accompagner dans cette période.

Est assez vite apparue la nécessité d'aller plus loin, dans une double direction :

- Mieux identifier les personnes fragiles isolées : les 4 000 personnes de plus de 70 ans que contient la liste électorale communale ont été appelées une à une pour leur proposer aide et soutien.
- Mettre à la disposition de ces personnes un service transitoire et personnalisé leur permettant de se ravitailler en produits de première nécessité.

La plate-forme d'entraide, mise en place le 30 mars au bénéfice de ces publics, a mobilisé des intervenants sociaux du CCAS et plusieurs dizaines de volontaires, élus, agents municipaux et habitants.

Ce sont 1000 appels qui ont été traités pour mettre en place de manière individualisée ce dispositif dans tous les quartiers de la ville avec les pharmacies et supermarchés de la commune qui en ont été les partenaires.

En lien avec Grand Paris Sud, les capacités de portage de repas à domicile ont également été augmentées, avec plus de 250 bénéficiaires au quotidien contre environ la moitié en temps ordinaire.

Des actions conjointes ont également été menées en lien avec l'agglomération et l'Université pour venir en soutien des étudiants demeurés confinés dans les résidences du territoire.

- **Les masques**

On pourrait considérer que c'est l'une de nos mesures sociales. Mais ce sujet ayant provoqué tant de vifs débats au cours des dernières semaines, il y a lieu de s'y attarder un instant pour essayer de le rendre compréhensible par toutes et tous à notre niveau local.

Pour ce qui nous concerne la ville, des commandes ont été effectuées par :

- **L'Etat :**

Ses commandes ont concerné très majoritairement les soignants, c'est-à-dire les hôpitaux ; avec l'arrivée d'importations massives, l'Etat a ensuite équipé progressivement ses fonctionnaires, à commencer par les enseignants et les forces de l'ordre.

- **La Région :**

Chacun a pu constater l'activisme de Valérie Pécresse en la matière, qui a réussi à faire venir plusieurs millions de masques dès le début du mois d'avril.

La stratégie de la Région a été de segmenter les livraisons selon les corps de métier : d'abord les communes, ensuite les établissements médicaux et pharmacies, et plus récemment les petites entreprises via les fédérations départementales de la CPME.

Enfin, à partir de la deuxième quinzaine d'avril, la Région a initié des « opérations gares » pour distribuer des boîtes de masques aux usagers des transports en commun. Ceci afin d'équiper les salariés qui, avant même le 11 mai, étaient contraints de se déplacer pour rejoindre leur lieu de travail.

- **Le Département**

Nous arrivons là sur la première strate de collectivité qui a commandé des masques à destination de ses administrés, en l'occurrence 1 315 000 Essonnais. Les masques destinés aux évry-courcouronnais ont été livrés le 25 mai.

- **L'Agglomération**

Les 23 Maires ont pris la décision de faire porter par l'Agglomération l'acquisition de 2 masques grand public par habitant pour nos administrés, soit 700 000 masques étant entendu que Grand Paris Sud comporte 350 000 habitants.

Entre le 8 et le 22 mai, la ville a ensuite organisé la distribution de l'ensemble de ces masques selon des modalités appropriées à chaque public.

Les masques destinés aux enfants ont également pu être distribués à compter du 2 juin.

Toutes ces actions, retracées dans les bulletins d'activité adressés régulièrement aux élus de la majorité comme de l'opposition, ont permis de soutenir la population dans cette période difficile.

Elles ont aussi représenté un effort significatif de la part de la ville, qui peut être évalué aux alentours de 600 000 :

- Masques : 100 000 euros
- Aide alimentaire et chèques-service : 65 000 euros
- Subventions d'urgence versées à certaines associations : 25 000 euros
- Renforcement du nettoyage des bâtiments publics à compter du 11 mai : 255 000 euros
- Aménagement de pistes cyclables éphémères : 100 000 euros
- Achats divers pour la protection des personnels : 50 000 euros

Ce ne sont là que les premières dépenses directes liées à la crise. D'autres suivront, à n'en pas douter. On peut les considérer faibles à l'échelle d'une commune comme la nôtre. Il faut en l'occurrence se méfier des chiffres et de leur interprétation. C'est en fait précisément en raison du fait que la ville dispose déjà d'un haut niveau de service public qu'elle a pu limiter ses dépenses directes à ce qui a été rendu nécessaire par la crise.

2. Des fondamentaux financiers qui rendent possibles les adaptations nécessaires du budget 2020 de la collectivité

2.1. Des politiques publiques qui ont été renforcées par la création de la Commune Nouvelle

Année de transition, l'année 2019 a donné lieu à l'adoption d'un budget ambitieux dès la première année de la commune nouvelle :

- Ambitieux au plan technique, puisqu'il n'a pas été la simple agrégation des budgets des deux communes historiques mais au contraire le fruit d'un travail de fond sur l'architecture budgétaire et les politiques publiques ;
- Ambitieux au plan politique et programmatique puisque, au-delà des éléments rappelés ci-dessus, il a permis de donner corps à de premières réalisations du projet de la commune nouvelle au bénéfice des habitants.

Au plan des politiques publiques, l'exercice 2019 a permis de mettre en œuvre les premières harmonisations attendues par les habitants d'Evry-Courcouronnes.

En matière de **solidarité et de cohésion sociale**, les services et activités destinés aux **séniors** ont été maintenus et enrichis, avec en particulier l'extension du bénéfice des colis aux ex-courcouronnais selon les conditions d'âge définies.

Dans ce domaine, la création de la commune nouvelle a également permis de donner une dimension nouvelle à la question de **l'inclusion numérique**, en déployant sur l'ensemble du territoire l'expérimentation du **chèque numérique** et en mettant en œuvre l'expérimentation de l'outil **Auticiel** destiné à faciliter le développement cognitif d'enfants atteints de troubles du spectre autistique.

De la même manière, le Centre communal d'Action Sociale, reconstitué dans le cadre de la création de la commune nouvelle, a déployé son action auprès de ses bénéficiaires. La mise en place d'un **Guichet Solidarités** au début de l'année 2019, offrant des horaires d'accès élargis aux habitants, a contribué à améliorer les conditions de prise en charge des personnes, dans un lien toujours étroit avec les associations du territoire, en particulier les deux épiceries sociales, mais aussi avec les services départementaux.

Dans le domaine de la **santé**, la ville a joué un rôle très actif pour permettre le maintien ou l'installation de médecins ou de maisons médicales sur le territoire. Que ce soit aux Pyramides, au centre urbain, aux Aunettes ou encore à Courcouronnes-Centre, l'action de la ville crée un environnement favorable à la **lutte contre la désertification médicale**. Dans le même ordre d'idées, les actions de prévention en direction des populations se sont étendues pour bénéficier au plus grand nombre. Le lien avec le CHSF est naturellement très important dans ce cadre, avec plusieurs conventions de partenariat conclues au cours de l'année passée.

Les **associations** de la ville représentent une richesse incroyable. La mise en œuvre d'une formule nouvelle pour le Forum des Associations en septembre dernier, ou bien encore la mise en œuvre de **deux lieux-ressources associatifs** (Village et Courcouronnes-Centre) ont traduit concrètement la mise en œuvre de la commune nouvelle.

Les secteurs de la **sécurité et de la prévention** ont fait l'objet d'une attention toute particulière.

La création, dès la mi-2018, de la **police pluri-communale** a permis très tôt de renforcer la présence des équipes sur le terrain. L'acquisition d'un bateau pour la sécurisation de la Seine et de ses berges, comme celle de drones pour mieux assurer la sécurité des événements sur la ville, ont traduit des dimensions nouvelles d'intervention, à la disposition de la centaine d'agents que comptent aujourd'hui les brigades.

Le secteur de la **médiation** a été entièrement remodelé avec de nouveaux recrutements, un cadre de missions redéfini pour les agents qui composent le service et la finalisation d'un projet de service à l'échelle de l'ensemble du territoire. Le lien avec les habitants mais aussi avec les établissements scolaires y tient une large place. Très récemment, l'équipe de 10 médiateurs s'est installée dans de nouveaux locaux situés Allée Jean Rostand, donnant à son action et à sa présence dans les quartiers une visibilité nouvelle et nécessaire.

Enfin, l'action du **CLSPD** a été également fortement consolidée et les groupes de travail qui en font le quotidien (éducation, commerce, bailleurs, ...) ont poursuivi un rythme de travail soutenu pour répondre aux enjeux du quotidien et des partenaires impliqués.

En matière de **politiques éducatives**, la création de la commune nouvelle s'inscrit dans des avancées progressives. Dès le début de l'année 2019, des rencontres avec les directeurs d'établissements des écoles primaires, élémentaires et maternelles, mais aussi avec les trois IEN de secteur, ont permis de développer une vision commune du territoire et de ses enjeux : ils portent à la fois sur la **qualité de l'accompagnement par la ville des projets d'école**, le **suivi des situations difficiles** que vivent parfois les équipes pédagogiques et **l'amélioration des conditions d'accueil** des élèves et des enseignants dans les établissements du territoire.

Un travail important d'harmonisation des approches, des pratiques, des dispositifs est encore à mener.

Pour autant, la ville doit aujourd'hui se montrer très satisfaite d'avoir été retenue au titre d'une double labellisation :

- Labellisation au titre des **Cités Educatives**, nous y reviendrons
- Intégration au sein du réseau des **Villes Apprenantes** de l'UNESCO.

Ces deux dimensions devront trouver leur concrétisation dans le projet de budget 2020, mais elles sont d'ores et déjà à mettre à l'actif de la création de la commune nouvelle.

En matière de **Petite Enfance**, la validation du projet de relocalisation de la crèche de l'Agora (parking Senghor), l'ouverture à la rentrée 2019 de la mini-crèche de l'Agora et l'ouverture de la crèche du Bras de Fer, le 24 février dernier, sont venues illustrer une volonté forte de faire de la question de l'accueil et de l'accompagnement du jeune enfant un des marqueurs puissants de la commune nouvelle.

Les secteurs de la jeunesse, des équipements de quartier et des sports ont fait également l'objet d'une grande attention au cours de cette année.

Les services **jeunesse** des deux communes historiques ont été regroupés pour constituer une Direction de la Jeunesse au 1er janvier dernier.

Très rapidement, ce rapprochement s'est révélé être une grande opportunité pour mobiliser plus encore des moyens complémentaires, humains en particulier, des deux communes historiques et ayant fait la force des politiques jeunesse : d'une part la mise en œuvre **d'actions d'animation et de prévention** à destination des adolescents et des jeunes adultes à Courcouronnes, d'autre part un **accompagnement innovant des projets** des jeunes à Evry.

Cette mobilisation a notamment permis de mettre en exergue les objectifs de continuité et d'amélioration précités.

Les projets suivants en sont quelques illustrations :

- la mise en place du **Conseil des Jeunes** à l'échelle du nouveau territoire (CJEC) ;
- une promotion et un agrément unique du service civique en format « EC » en janvier 2020 (38 jeunes volontaires accueillis) ;

- la mutualisation des dispositifs de soutien financier que portaient les deux communes historiques ;
- la réussite avec un rayonnement des deux grands rendez-vous que sont « **Rencart** » et « **Evry-Courcouronnes' Got Talent** » ;
- une session 2019 de « **Pass' ton BAFA** » à l'échelle de la commune nouvelle, un programme d'actions commun autour de l'information-orientation jeunesse, la relance du studio d'enregistrement de l'Espace Michel Colucci en l'ouvrant également à un public jeunes adultes ;
- la réflexion autour d'une identité « Made in EC », marqueur fort de valorisation des jeunes talents de notre territoire.

En matière **sportive**, en s'appuyant sur un socle constitué des orientations stratégiques déclinées dans la charte de la Commune Nouvelle, cette première année de mise en œuvre de la Commune Nouvelle a également permis d'atteindre un double objectif qui a consisté à allier **continuité et amélioration du service rendu aux habitants**.

Les projets ou évolutions suivants en sont quelques marqueurs :

- la mise en place d'un **Conseil des Sports Evry-Courcouronnais** dès début 2019 rayonnant sur l'ensemble du territoire et dont les productions des commissions ont été dynamisées dans ce nouveau contexte ;
- le déploiement du **Fond d'Accès au Sport** sur l'ensemble du nouveau territoire
- l'accompagnement au regroupement ou au rapprochement de certaines sections de clubs ;
- l'organisation de la **Fête des Sports** et de **Sport en Fête** dans un format nouveau ;
- l'harmonisation effective sur le territoire depuis la rentrée de septembre 2019 du projet d'activités physiques et sportives, en temps scolaire comme dans la sphère périscolaire et extrascolaire ;
- une tarification unique à l'échelle de la ville concernant la location des équipements sportifs.

On rappellera également la relocalisation du **terrain de Softball** en juin 2019, l'ouverture fin 2019 du **gymnase Mauriac**.

En matière de **vie locale**, le rôle éminent des équipements de quartier sur le territoire, en tant que « postes avancés » d'un service public de proximité, animateurs de la dynamique territoriale et soutiens des initiatives locales, a été conforté en 2019.

Ainsi, par exemple, la réorganisation de la Maison de Quartier Village/Champtier du Coq, en positionnant deux équipements sur chacun des territoires et deux équipes bien distinctes, a été effective dès le printemps dernier. Dans ce cadre, la Maison de quartier du Champtier du Coq a été rénovée et agrandie, offrant à ce secteur de la ville un équipement de plein exercice.

Des programmations trimestrielles des 8 équipements de quartiers municipaux ont été mises en place, et intégreront prochainement les 2 équipements associatifs (MJC Simone Signoret et association des Champs), équipements par ailleurs avec lesquels la collaboration s'est renforcée en 2019.

Le dispositif des **Ateliers Socio-Linguistiques** s'est vu doter d'une coordination globale à l'échelle de la Commune Nouvelle et s'inscrit également dans le dispositif de coordination « AVEC » porté par la Communauté d'Agglomération.

Des projets inter-quartiers ont été renforcés ou créés pour prendre en compte le nouveau territoire (bougeothèque, Noël inter-quartiers au Bois Briard,...).

Le déploiement des **Dimanches à la Mer** durant l'été 2019 a l'échelle du nouveau territoire a également illustré cette volonté de « faire » Evry-Courcouronnes. 620 personnes ont pu y participer au cours de quatre journées de villégiature.

Le secteur **Sport Loisirs**, avec une nouvelle organisation et la clarification de ses axes d'interventions autour notamment de l'accompagnement à la citoyenneté, a trouvé les ressorts pour mettre en place des projets transverses et donner du sens à son action, à l'échelle de la Commune Nouvelle, préfigurant une nouvelle étape de son développement à compter de 2020.

En matière **culturelle**, la fusion a permis de développer de nouveaux projets et de nouvelles compétences grâce notamment à la gestion d'équipements (Centre Culturel, salle Claude Nougaro et Ferme des Mathurines), ou le rayonnement de dispositifs existants sur l'ensemble du territoire (créartothèque, Ecole des Arts, festival du théâtre à l'école,...)

Dans les secteurs du **développement territorial et urbain, de la proximité et du cadre de vie**, l'année 2019 a été de forte intensité : il s'est d'une part agi de passer en revue l'ensemble des projets urbains des quartiers de la commune nouvelle, de garantir la proximité et la réactivité face aux dysfonctionnements du quotidien dans nos bâtiments et nos espaces publics, et d'autre part de poser les diagnostics techniques nécessaires à l'actualisation d'une Programmation Pluriannuelle des Investissements pour le mandat 2020-2026.

L'année 2019 a également été l'occasion de lancer une démarche ambitieuse et multi-partenariale autour de la **centralité et de l'attractivité** d'Evry-Courcouronnes. Portée par le Préfet de l'Essonne, le Président du Conseil Départemental, le Président de la Communauté d'Agglomération et le Maire, cette démarche traduit le statut nouveau que confère la commune nouvelle à la ville-capitale.

En matière budgétaire et financière et dans le cadre de la préparation du budget 2019, il avait été indiqué que cet exercice devait permettre de préparer l'avenir, en particulier en matière de politiques publiques, mais aussi au travers de la consolidation des indicateurs financiers de la ville ou des efforts en matière d'investissement.

Telles sont les options qui ont été retenues puisque la ville a fait en cours d'exercice un double choix :

- D'une part, la **résorption de son endettement à hauteur de 2 M€**, correspondant au niveau de l'emprunt contracté en son temps pour face aux risques pensant sur la ville dans le cadre du contentieux engagé concernant le

- site du Républicain ; un million d'euros avait pu être inscrit en BP 2019 et la DM n°1 a permis d'inscrire le remboursement d'un deuxième million d'euros ;
- D'autre part, **l'accroissement de son niveau d'investissement**, notamment pour engager des opérations de rénovation de voirie très attendues des habitants du territoire : Rue du Grippet, Rue Mozart, Parking de la Chalouette, trottoirs de l'avenue Fragonard, notamment.

Associées à une stratégie toujours active de maîtrise des charges de fonctionnement qui a permis par ailleurs de répondre pleinement aux engagements financiers pris avec l'Etat dans le cadre de la contractualisation financière, ces recettes supplémentaires permettent de constater, lors du vote du compte administratif 2019, que la commune nouvelle a atteint les objectifs qu'elle s'était fixés au cours de cette année transitoire.

L'année 2019 présentait le caractère particulier lié à la création de la commune nouvelle : cela avait nécessité de constater dès le vote du budget le résultat de clôture des exercices 2018 des communes d'Evry et de Courcouronnes.

La clôture de l'exercice permet ainsi :

- D'une part, de constater un résultat de fonctionnement permettant de couvrir, comme cela est la règle, le déficit de la section d'investissement ;
- D'autre part, de dégager un excédent suffisamment important pour améliorer l'épargne ;
- Enfin, d'enregistrer une amélioration des principaux ratios et indicateurs financiers de la collectivité.

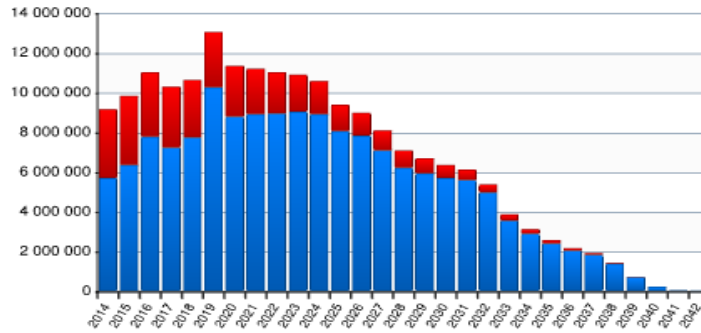
En cela, le compte administratif 2019 de la ville confirme les engagements pris en 2019 consistant à « préparer l'avenir » et à mettre les comptes de la collectivité dans de bonnes dispositions en vue de la mise en œuvre des engagements du mandat.

2.2. Maîtrise de l'endettement

Les principaux indicateurs de gestion de la dette au 1^{er} janvier 2020 sont les suivants :

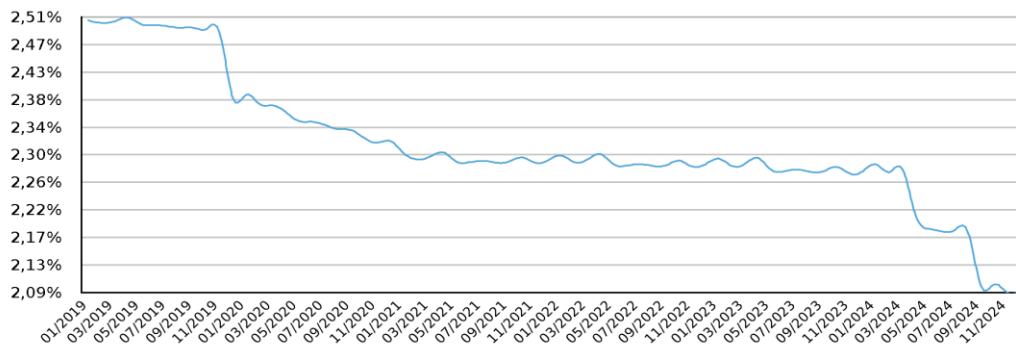
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen annuel	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
110 760 933.25 €	2,39 %	13 ans et 7 mois	7 ans et 2 mois	86

Le stock de dette s'est amoindri au 1^{er} janvier 2020, en raison du remboursement par anticipation, en 2019, d'un emprunt de 2 M€ à remboursement in fine. Hors emprunt nouveau, le profil d'extinction de la dette est le suivant, montrant un relatif maintien du remboursement du capital tandis que le coût de la dette baisse très rapidement.

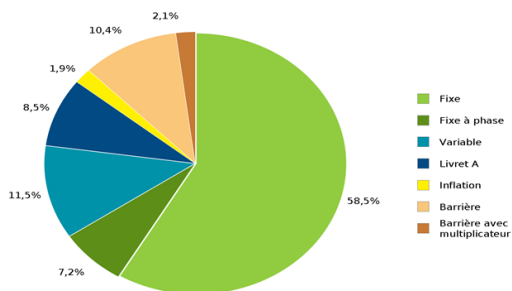
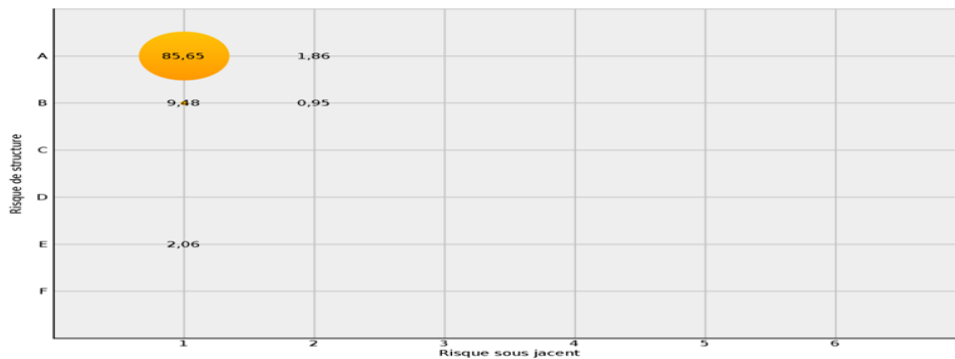


Le coût de la dette s'est amoindri, passant d'environ 3.90% en 2011 à 2.4% en 2020. La dette contractée en 2019 avait été négociée à moins de 0.50% en taux fixe trimestriel sur 20 ans.

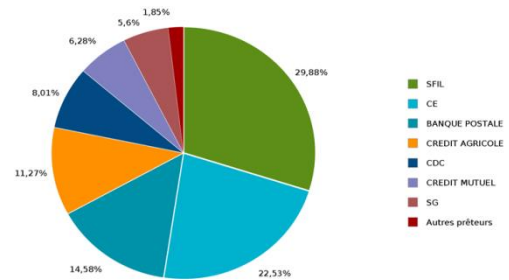
Evolution annuelle du taux moyen (en %)



La Commune nouvelle possède une dette très sécurisée, majoritairement sans risque. Elle a été contractualisée à près de 60% en taux fixe simple, privilégiés depuis plusieurs années, et répartie auprès de prêteurs variés.



- Fixe
- Fixe à phase
- Variable
- Livret A
- Inflation
- Barrière
- Barrière avec multiplicateur



- SFIL
- CE
- BANQUE POSTALE
- CREDIT AGRICOLE
- CDC
- CREDIT MUTUEL
- SG
- Autres prêteurs

3. Un budget de transition dans une stratégie de projet

A ce stade, le cadre d'élaboration du budget de la collectivité n'est pas substantiellement modifié par la crise.

En effet, les dispositions de la loi de finances initiale pour l'année 2020 adoptée en son temps par le Parlement s'appliquent et n'ont pas été impactées par la loi de finances rectificative présentée dans le cadre de la période d'urgence sanitaire.

Le gouvernement a cependant engagé des consultations pour identifier les incidences de la crise pour les collectivités locales. Elles n'ont pour le moment pas donné lieu à l'énoncé de mesures concrètes qui permettraient notamment à ces mêmes collectivités de limiter les effets de la crise sur leurs comptes et de participer pleinement à la reprise économique, alors même qu'elles représentent près de 75% du volume d'investissement dans notre pays.

Il est cependant raisonnable de penser qu'un « plan de relance » de l'investissement public pourrait être prochainement présenté.

Dans une « note de conjoncture » adoptée par le Sénat le 8 avril dernier, les incidences de la crise sur les différents niveaux de collectivité ont été identifiées. Pour les communes, les incidences directes en termes de ressources fiscales seront faibles, dans la mesure où les recettes de fiscalité locale sont peu sensibles à la conjoncture. Par ailleurs, les conditions d'emprunt sur les marchés financiers restent volontairement maîtrisées et favorables, contrairement à la crise de 2008, ce qui permet aux collectivités d'envisager de soutenir fortement l'investissement, avec l'appui des partenaires, notamment de l'Etat.

En revanche – et le budget de la ville constatera cela – les plus fortes incidences se feront ressentir sur la participation financière des usagers au financement des services publics locaux par le biais de leur tarification, ainsi que sur le recouvrement de certaines taxes liées par exemple à l'occupation du domaine public : droits de place liés aux marchés forains, droits de terrasse, redevances de stationnement, droits de voirie, ...

Comme on le verra dans le cadre du vote du budget, le niveau de ces recettes sera en effet constaté en diminution pour la ville.

En matière de dotations, le vote tardif du budget permet d'adopter le budget en ayant connaissance des niveaux notifiés, tant en ce qui concerne la part forfaitaire de la DGF qu'en ce qui concerne la Dotation de Solidarité Urbain ou le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France.

Le rapport de présentation du budget fournira les indications de ces montants, qui sont conformes aux projections faites par la ville.

En matière de fiscalité, là aussi, la ville dispose pour voter ses taux de la notification des bases prévisionnelles pour l'année 2020.

Leur niveau est conforme au niveau attendu.

La ville est soumise, à compter de cette année 2020, à l'obligation d'engager le processus d'harmonisation fiscale lié à la création de la commune nouvelle. Il est fait le choix que le début de ce processus, dans le contexte actuel et pour cette année, n'entraîne pour les contribuables aucune incidence sur leur cotisation individuelle autre que celle liée à la revalorisation forfaitaire des bases décidée par le Parlement lors du vote de la Loi de Finances Initiale.

Le vote du conseil municipal consistera donc pour l'essentiel à adopter la durée de cette harmonisation, qui ne pourra ultérieurement être modifiée.

S'agissant des modalités de cette harmonisation, elles seront ultérieurement à préciser, compte tenu des évolutions de contexte que la ville connaîtra.

Le mandat qui s'ouvre appellera une stratégie financière traduisant de manière concrète les cinq axes majeurs du programme présenté aux électrices et aux électeurs évrécourcouronnais :

- **Axe 1 : renforcer notre rôle de ville-capitale et révéler un véritable centre-ville**
- **Axe 2 : une ville apprenante pour toutes et tous**
- **Axe 3 : Rénover notre patrimoine et repenser les équipements et espaces publics dans nos quartiers**
- **Axe 4 : Vivre mieux dans la ville et en bonne santé**
- **Axe 5 : Accompagner la révolution des usages numériques**

Chacun de ces axes s'appuie dans sa définition tant sur des réalisations du mandat précédent et de la première année de la commune nouvelle que sur des engagements concrets, précis, pris devant les habitants d'Évry-Courcouronnes.

Le projet de budget qui sera présenté au conseil municipal traduit déjà ces engagements.

En effet, compte tenu du résultat de l'exercice 2019 d'une part, de la capacité du budget à dégager une part significative d'autofinancement d'autre part, c'est un budget présentant un haut niveau d'investissement qu'il sera proposé d'adopter, conduisant à une progression du niveau d'endettement de la ville, celle-ci pouvant cependant être assumée.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, le budget primitif 2020 est à l'évidence un budget de transition, dans le sens où de nombreux éléments seront encore à stabiliser au cours des prochaines semaines.

Même s'il présente les éléments structurels de l'engagement de la ville dans les politiques publiques, en matière de sécurité et de prévention, d'éducation, de solidarité, etc, chacun comprendra que l'installation récente de l'équipe municipale, de même que les évolutions du contexte institutionnel, financier et local, devront conduire à ajuster ce budget en cours d'année.

C'est la raison pour laquelle peuvent d'ores et déjà être mises en évidence deux échéances fortes :

- D'une part, une décision modificative de crédits qui interviendra à l'automne pour procéder à ces ajustements ;
- D'autre part, un calendrier de préparation et d'adoption du budget 2021 qui sera avancé par rapport à ce qu'il est ordinairement.

Chacun le comprendra, le vote du budget primitif 2020 s'inscrit dans un contexte tout particulier.

Il n'est pas propice à l'affirmation d'objectifs pluriannuels, au risque de se trouver contredit par les événements ou les circonstances.

Il est donc un budget d'humilité, de réalisme et de pragmatisme.

4. Une administration forte de ses valeurs, de ses capacités d'adaptation et d'agilité

Il ne peut y avoir de projet sans les hommes et les femmes qui accompagnent les élus dans sa conception et sa mise en œuvre.

Ce débat d'orientations budgétaires doit être en premier lieu l'occasion de saluer l'engagement, le dévouement et la mobilisation exceptionnels des personnels municipaux pendant la crise sanitaire.

Elle est également la démonstration que la culture de la commune nouvelle est désormais bien ancrée dans le fonctionnement quotidien du service public municipal.

Ce débat d'orientations budgétaires donne ainsi l'occasion d'aborder la place de la question des Ressources Humaines dans le déploiement du projet municipal.

Sur ces matières, la collectivité a initié dès 2018 un travail d'état des lieux en matière de Ressources Humaines pour procéder à l'harmonisation ou la redéfinition de dispositifs à l'échelle de la commune nouvelle.

Tout au long de l'année 2019, ce processus mené en lien étroit avec les représentants du personnel, a abouti à l'adoption de plusieurs délibérations au profit des agents de la commune nouvelle :

- revalorisation de la protection sociale complémentaire,
- renforcement de l'action sociale,
- extension des modalités de recours au temps partiel,
- réactualisation des indemnités de la police municipale, ...

Il s'est agi également d'aller plus loin dans une approche globale des dispositifs RH, intégrant notamment la mise en place d'une nouvelle procédure d'entretien professionnel (formulaire, accompagnement des managers), l'actualisation ou la création de l'ensemble des fiches de poste des agents et l'évolution des organigrammes par Direction générale adjointe.

C'est sur cette base et avec ces orientations fortes qu'une réflexion a été engagée sur plusieurs chantiers afin de créer le socle de la stratégie RH et mettre en œuvre une politique harmonisée et structurée au bénéfice des agents.

Les enjeux d'harmonisation du régime indemnitaire ont été rapidement mises en évidence dans ce cadre et ont conduit à prioriser ce chantier.

Ainsi la ville a adopté le 23 mai 2019 une première délibération posant le cadre de référence commun à l'ensemble des agents de la commune nouvelle et introduisant le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel (RIFSEEP), visant à la fois à une simplification des modalités de gestion et à une plus grande valorisation des agents municipaux.

Un travail d'élaboration et de partage s'est ensuite engagé avec les représentants du personnel donnant lieu à des réunions dédiées.

Les délibérations du 12 décembre et du 6 février ont donc eu pour objet de confirmer l'instauration du RIFSEEP pour les agents de la commune nouvelle et d'en proposer les modalités d'application à compter du 1er janvier 2020.

Ainsi, le régime indemnitaire au sein de la collectivité prendra dès cette année 2020 une part plus importante dans la rémunération des agents.

C'est un effort de près de 1 ME que représente le RIFSEEP dans le budget de la ville :

- rattrapage de plus de 500 situations, dont 80% en catégorie C, au travers de la revalorisation du régime indemnitaire mensuel
- mise en œuvre du mécanisme dit de l'expérience professionnelle
- mise en œuvre du Complément Indemnitaire Annuel.

Plus largement, la ville entend confirmer ses efforts d'harmonisation et de rationalisation des dépenses de ressources humaines, en limitant leur taux de croissance annuelle à 0,5%.

L'inscription du chapitre 012 au budget primitif devrait donc être inférieure à celle du BP 2019, considérant que l'exécution du budget 2019 en matière RH a été moindre que la prévision.

Au-delà des chantiers évoqués ci-dessus, d'autres dossiers auront à être examinés :

- sur la question des tickets-restaurant, la ville a d'ores et déjà confirmé aux représentants du personnel que le dossier serait inscrit à l'agenda 2020 ;
- il en sera de même du temps de travail, puisque la loi impose désormais que dans l'année qui suit l'installation du conseil municipal la norme en matière de temps de travail et sa déclinaison soit fixée à hauteur de 1.607 heures ; en ce sens, une délibération serait présentée au conseil municipal prochainement, ouvrant ainsi un calendrier de travail permettant à chaque direction de redéfinir les parcours de travail de ses secteurs.

Les textes adoptés pendant la période de confinement ouvrent également la possibilité d'attribuer à certaines catégories de personnels particulièrement mobilisés pendant la crise une « prime exceptionnelle », dont les modalités ont été déterminées par un décret du 14 mai.

En lien avec les organisations syndicales, saisies dans le cadre du comité technique, une délibération doit donc être présentée au conseil municipal pour sa mise en œuvre. Elle est soumise à l'examen de l'assemblée lors de la même séance que ce rapport.

La ville fait le choix de valoriser les catégories d'agents qui ont été soit mobilisées en présentiel pendant la période du 17 mars au 7 mai, soit au titre des dispositifs d'entraide et de solidarité mis en place pendant cette période.

Cela concerne potentiellement 400 agents, avec une prime qui pourra être modulée en fonction de la durée de mobilisation.

Pour l'ensemble des autres agents, la ville confirme l'application en 2020 du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) tel qu'il a été défini par délibérations du conseil municipal. Ses critères conduiront à apprécier le travail de chacun sur l'année écoulée, et par conséquent permettront de valoriser l'action des services pendant le confinement (télétravail, par exemple) sans pour autant pénaliser celles et ceux qui, en raison de leurs fonctions ou de leurs contraintes propres, n'ont pas pu être mobilisés pendant la période de confinement.

Les deux dispositifs – prime exceptionnelle et CIA – pourront donc être cumulés dans le cadre de l'enveloppe financière définie par la ville. Au titre du budget 2020, c'est une enveloppe de l'ordre de 400 à 500 000 euros qui sera consacrée aux deux dispositifs.

Enfin, la ville est convaincue du fait que les conditions de travail des personnels, profondément modifiées avec le confinement et l'état d'urgence, doivent être durablement adaptées au sein de notre collectivité.

Cela concernera plus particulièrement quatre chantiers en 2020-2021 :

- le « bilan du confinement » : pour toutes les catégories d'agents, il sera important de prendre le temps du bilan du « retour d'expérience » ; des initiatives seront prises en ce sens tout au long de la deuxième partie de l'année ;
- l'élargissement du télé-travail : une expérimentation comprenant une vingtaine de conventions a été mise en œuvre en 2019 ; or, ce sont près de 300 agents qui se sont trouvés en situation de travail à distance au cours de ce printemps ; sans maintenir ce très haut niveau de missions télétravaillées, il semble évident que la ville pourra se fixer un objectif beaucoup plus ambitieux autour d'une centaine de missions télétravaillées à l'avenir, pour se rapprocher d'une proportion d'agents en télétravail de 10% des effectifs permanents ;
- le lissage des horaires de pointe et l'encouragement aux nouvelles mobilités : là encore, la crise sanitaire nous conduit à aller plus loin dans cette direction ; le lissage des horaires de pointe, pour lequel la ville est signataire d'une convention-cadre avec l'agglomération, la Région et de grandes entreprises, devra être au cœur des réflexions sur les parcours de travail ;

- les conditions de travail, enfin : tant les incidences de la crise que le projet d'implantation de services dans le bâtiment de la CCI doivent fournir l'occasion de redéfinir le cadre de travail de chacun.

5. Le budget annexe des parkings d'Evry

Pour ce qui concerne le budget annexe des parkings, la projection des coûts et recettes de fonctionnement 2020 s'établit à équivalence à l'année 2019.

L'état des recettes du parking mairie à ce stade révèle une baisse significative depuis le début de l'année, en raison de 3 mois d'inactivité. Toutefois, des travaux sur les modes d'accès au parking Préfecture sont envisagés au cours de l'année. Réalisés sur le budget de la ville, ils permettront d'alimenter le budget annexe comme cela est le cas pour le parking Senghor.

La section d'investissement que le budget sera plus important, avec un volume attendu de 500 000 € environ, financés par l'épargne.

En effet, sont envisagés les travaux suivants :

- Mise à jour de logiciels,
- Travaux de changement des caisses du parking de la mairie HDV.

La réalisation des investissements est soumise à une réflexion plus globale sur la gestion des parkings et l'avenir de l'exercice de cette compétence, notamment afin d'améliorer l'équilibre budgétaire de ce budget.

Conclusion

Politiques publiques, stratégie financière, Ressources Humaines, relance de l'investissement, amortissement des effets de la crise : les enjeux de ce début de mandat sont nombreux et appelleront des débats importants au sein de l'assemblée délibérante.

Certains d'entre eux ont déjà été initiés et devront être approfondis au cours des prochains mois, en lien avec les habitants eux-mêmes, avec nos partenaires et avec les relais locaux, notamment associatifs.

Il est important de prendre le temps de ces échanges et en même temps de prendre conscience du besoin de transformation de la ville. En cela, le programme municipal n'est pas remis en cause dans ses fondements.

Peut-être est-ce finalement une transformation de plus grande ampleur dont les perspectives se présentent à nous. Le budget 2020 n'en traduira naturellement qu'une partie des effets mais il fixe néanmoins un cadre de travail, que nous pourrons collectivement enrichir et façonner dans le cadre du travail municipal de ce début de mandat.